

République Française
Département de la Haute-Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE**

Séance du 1^{er} juillet 2025

Délibération n°2025/072

Objet : Plan de formation 2025 – 2027 commun à la Communauté de communes et au Centre Intercommunal d'Action Social de L'Île-Rousse – Balagne

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI. Attilius CECCALDI désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
En exercice	Présents	Votants	
46	25	34	
Pour	Contre	Abstentions	
34	-	-	
Présents : BANDINI Christian – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASALONGA Jérôme – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Pierre – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GUERRIERI Jean-Paul – GUIDONI Martine – LIONS Paul – MAESTRACCI-DUGAL Marie-Françoise – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORETTI Jean-Baptiste – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – POLI Pierre – POLI Jean-François – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAVELLI René – TORRACINTA Marcel.			
Absents représentés : BASTIANELLI Ingrid a donné procuration à MATTEI Joseph – CANANZI Ange a donné procuration à ORSINI Joseph – CASANOVA Antone a donné procuration à MORTINI Lionel – SAULI Charles a donné procuration à SAULI Joseph – CUBADDA Charles a donné procuration à MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – GENUINI Benjamin a donné procuration à GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine a donné procuration à CECCALDI Attilius – MARÇON-VINCENTELLI Jeanine a donné procuration POLI Pierre – PINAUD Jean-Michel a donné procuration à ROMANI Sylvie.			
Absents : ACQUAVIVA Stella – ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – GUIDICELLI Paul – LE GALL Caroline – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – ORSONI Stéphane.			
Convocation envoyée le : 25/06/2025 Et affichée le : 25/06/2025		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 09/07/2025	

VU la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 04 avril 2025,

Le Président rappelle que par délibération n°2023/101 en date du 12 août 2023, le Conseil communautaire a approuvé le plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité.

Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Social Territorial dont dépend la collectivité.



Ce plan de formation se compose de :

- La charte de la collectivité avec ses objectifs stratégiques,
- Les besoins de formation individuels et collectifs des agents,
- Le règlement de formation propre à la collectivité.

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Social Territorial, annexé à la présente.

Fait à L'Île-Rousse, le 1^{er} juillet 2025

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI

Le Président,
Lionel MORTINI

